Image not found or type unknown

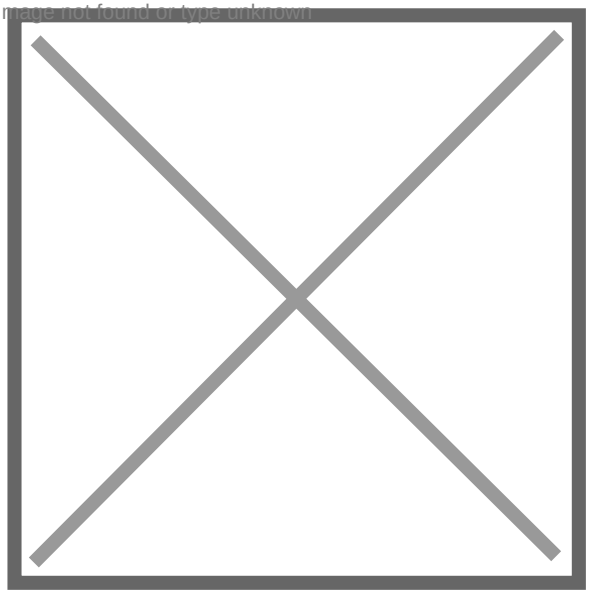

Sommation de payer à contester, reçu de la part d'un huissier

Par **alexandre7592**, le **07/07/2016** à **13:39**

Bonjour à tous

J'ai acheté un appartement avec mon ex compagne avec qui je suis en conflit, il y a de ça 2 ans. L'appartement devait être vendu mais finalement les acheteurs se sont désistés et j'occuper actuellement l'appartement seul le temps de le vendre
Mon ex compagne avait mis un apport de 15000€ permettant de payer les frais de notaires, et 15000 par la suite pour payer des travaux de renovation. (pour info, il n'était pas précisé par notre notaire ces apports au moment de l'achat)
J'ai reçu cette semaine une sommation de payer par un hussier, indiquant qu'il était convenue avec mon ex compagne que je lui rembourserai, non pas la moitié de son apport, mais la totalité!
le notaire me réclame donc 30 000€ à rembourser sous 8 jours + 230€ de frais
Je souhaite contester cette sommation, est ce d'après vous faisable?
En vous remerciant pour votre diligence

Par **cocotte1003**, le **07/07/2016** à **20:36**

Bonjour, commencer par regarder votre acte d'achat, vous y trouverez la part qui revient à chacun. Attention en occupant seul le logement, votre compagne peut vous demander une indemnité d'occupation si elle est elle aussi propriétaire du bien, cordialement

Par **amajuris**, le **08/07/2016** à **12:07**

bonjour,
vous voulez contester mais avec quels arguments,
si votre ex a mis 30000 € de plus que vous, dans l'achat de cet appartement, il est logique qu'elle vous en demande le remboursement sans oublier également l'indemnité d'occupation.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés